

Énoncé des travaux

Division « V » de la GRC, Nunavut, remplacement d'appareils de chauffage et de cheminées

RÉGION DE KEEWATIN

Présentation :

La GRC a besoin qu'on remplace le système de chauffage, la cheminée et divers conduits d'air dans des installations de la **RÉGION DE KIVALIQ**. Le nombre d'appareils de chauffage est indiqué par bâtiment.

Arviat	<ul style="list-style-type: none">• V075 Maison Arviat – 1• V317 Maison Arviat – 1
Baker Lake	<ul style="list-style-type: none">• V064 Détachement de Baker Lake – 2
Coral Harbour	<ul style="list-style-type: none">• V105 Détachement de Coral Harbour – 1
Rankin Inlet	<ul style="list-style-type: none">• V042 Maison Rankin Inlet (bleu/blanc) – 1• V084 Maison Rankin Inlet (bleu/blanc) – 1• V086 Détachement de Rankin – 1

Date d'achèvement :

L'installation doit être terminée pour tous les bâtiments d'ici le **15 octobre 2019**. Pour ce faire, il faut porter une attention particulière aux horaires des barges afin de s'assurer que l'équipement peut être reçu et installé conformément à la date d'installation fixée au 15 octobre 2019. Une option est d'envoyer tous les matériaux par avion. L'entrepreneur peut proposer une date d'achèvement de l'installation anticipée s'il transporte les matériaux par avion.

Les prix doivent être répartis dans les catégories suivantes par collectivité :

1. Main-d'œuvre et déplacements (mobilisation, main-d'œuvre, hébergement, transport et déplacement du personnel, transport des outils, location de camions, mise en caisse, frais généraux et bénéfiques, etc.)
2. Matériaux et fournitures pour l'installation
3. Coût de transport du matériel et méthode de livraison (par avion ou par barge)

Les schémas types et les spécifications pour l'installation de l'équipement sont inclus dans cet appel d'offres. Veuillez noter que les modifications mineures apportées aux plenums d'approvisionnement et de retour d'air doivent être prises en compte dans les prix indiqués. Des ajustements propres au site peuvent être nécessaires dans toutes les installations.

Portée des travaux :

L'entrepreneur doit fournir l'équipement et les matériaux, les fournitures diverses, la main-d'œuvre, la supervision, le transport, l'hébergement et les repas, les outils, etc. pour effectuer l'installation des appareils de chauffage, des cheminées et de divers conduits d'air et gaines, ainsi que les inspections au besoin.

L'entrepreneur est responsable du nettoyage et de l'élimination des matériaux hors service, de l'emballage, des vieux appareils de chauffage, des filtres, de la cheminée, des conduits, des papiers d'aluminium, des fournitures, etc. Les lieux de travail où les réparations et les améliorations sont effectuées doivent être nettoyés et balayés par l'entrepreneur.

L'entrepreneur doit placer un avis sur le côté de l'appareil de chauffage indiquant le nom de l'entrepreneur, ses coordonnées et la date d'installation. Cet avis doit permettre au personnel des détachements de communiquer avec l'entrepreneur pendant la période de garantie.

L'entrepreneur doit remplir le formulaire ci-joint pour toutes les installations et fournir des photos de l'appareil de chauffage et de l'équipement divers avant et après l'installation. Les installations seront inspectées par Cantec Engineering de Winnipeg.

L'entrepreneur doit s'assurer que seuls des ouvriers qualifiés travaillent au Nunavut et fournir une preuve de qualification sous forme de certificat de compétence, BGB, etc.

Liste et inventaire de l'équipement existant.

La liste des appareils de chauffage et des moteurs du brûleur actuellement installés n'est fournie qu'à titre d'information.

Location	VBU#	Constr. Date	Bldg M2	Current Furnace Mnf & Model	Current Burner Mnf & Mdl
Arviat - EH	V075	1979	116.6	Olsen, Mdl WML-80	Beckett, AF7680
Arviat - EH	V317	2002	83.24	Olsen, Mdl WTL-100H	Beckett, AF65XN
Baker Lake - Det	V064	1979	121.2	Olsen, Mdl MPL-120, Olsen, Mdl WML-80	Beckett, AF76XN, Second unknown
Coral Harbour-det	V105	2002	132.3	Olsen, Mdl HTL-100C	Beckett, AF65XN
Rankin Inlet - EH	V042	1996	100	Olsen, Mdl WML-80	Beckett, AF7680
Rankin Inlet - EH	V084	1997	88.6	Olsen, Mdl WML-80	Beckett, AF7680
Rankin Inlet - det	V086	1979	198.4	Olsen, Mdl WTL-100H	Beckett, AF65XN

Matériaux contenant de l'amiante (MCA) :

Le tableau suivant indique le type de MCA dans certains bâtiments où les appareils de chauffage doivent être remplacés.

City	Constr. Year	Total Inside Gross	Building Type / Predominant Use	Building (VBU#)	Exterior or Interior	Chrysotile	Vermiculite	Comments
Arviat	1979	116.60	Employee Housing	75	Interior	9.80%		12" Floor tile, underlay. Mechanical Rm
Arviat	2002	83.24	Employee Housing	317				
Baker Lake	1979	121.20	Detachment	64	Interior	2.2 - 10%		12" Floor tile underlay. Transite Cement board panels. Mechanical room
Coral Harbour	2002	132.20	Detachment	105				
Rankin Inlet	1979	198.40	Detachment	86	Interior	3.9% - 28.6%		Lino underlay (brown/grey), 12" vinyl floor tile (white /grey), transite cement board panels(utility/mechanical rm, 119)
Rankin Inlet	1996	100.00	Employee Housing	42				
Rankin Inlet	1997	88.60	Employee Housing	84				

Autres renseignements

1. Vous trouverez ci-joint les plans et devis types pour le remplacement des appareils de chauffage et des cheminées.
2. Vous trouverez ci-joint une fiche d'inventaire à remplir par l'installateur. Cette fiche doit être envoyée à la Gestion de l'actif de la GRC à la fin du projet.